



LA CLÉ D'UN BON RÉGIME D'ASSURANCE CONTRE LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ITCILO E-CAMPUS / CONNAISSANCE EN LIGNE

Module 10

Cadre institutionnel et gouvernance



International Labour Organization



International Training Centre

Vue d'ensemble

Ce module présente la structure et les principaux éléments de gouvernance d'une institution compétente dans la gestion d'un régime d'assurance contre les lésions professionnelles. Les lignes directrices et relatives aux bonnes pratiques de gouvernance sont expliquées. Le module présente également des exemples d'institutions existantes, notamment la structure potentielle des agences locales et les concepts de bonne gouvernance financière.

Résultats d'apprentissage

A la suite du module 10, les participants auront:

- Acquis une compréhension de base de la structure typique d'une organisation en charge d'un régime d'indemnisation des lésions professionnelles.
- Effectué une étude de cas de la structure de diverses organisations qui gèrent un régime d'assurance contre les lésions professionnelles.
- Acquis une connaissance de base des lignes directrices et des pratiques de bonne gouvernance telles qu'énoncées par l'OIT, l'AISS et les guides internationaux de bonne pratiques.
- Acquis une compréhension de base des bonnes pratiques de gouvernance financière qui doivent être mises en place pour assurer une compensation durable aux bénéficiaires.

Légende

Si vous trouvez cette icône , vous êtes en présence d'un lien EXTERNE

Afin de ne pas perdre la page actuelle, il peut être utile d'ouvrir une page web dans un nouvel onglet. Par défaut, la règle veut qu'un lien externe (vers un autre site) s'ouvre dans un nouvel onglet, et qu'un lien interne (vers une autre page du site) s'ouvre dans le même onglet. Mais ce n'est pas toujours le cas, et il est aussi parfois utile de vouloir ouvrir plusieurs pages du même site en même temps, dans plusieurs onglets.

Si vous souhaitez ouvrir un lien dans un nouvel onglet, faites un **clic droit sur le lien et sélectionnez « Ouvrir dans un nouvel onglet »**. Vous pouvez également utiliser le raccourci clavier « **Ctrl** »+**clic gauche de la souris** sur le lien.

Si vous trouvez l'une de ces icônes     vous êtes en présence d'un lien INTERNE.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour voir plus d'informations.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour revenir à la diapositive d'origine.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour passer à la page suivante.



si cette icône est grise, vous avez atteint la dernière page.



clic gauche de la souris sur l'icône (lien) pour revenir à la page précédente.



si cette icône est grise, vous avez atteint la première page.

Le cadre institutionnel

Quelle est la structure typique d'un organisme chargé de l'administration d'un régime EII?

- **Cadre institutionnel** : structure organisationnelle qui permet d'assurer sa mission à titre de prestataire de services
- La structure organisationnelle peut varier dépendamment des caractéristiques culturelles, historiques et politiques de chaque pays
- Un organisme typique chargé de l'administration d'un régime d'EII établi par la loi comprend trois composantes :
 1. **Une structure de direction**, généralement un conseil d'administration tripartite
 2. **Une autorité de révision indépendante** : il s'agit généralement d'une commission chargée d'examiner les appels des décisions prises par le personnel administratif
 3. **Le personnel administratif, dirigé par un directeur général** : le personnel est organisé en départements responsables des différentes fonctions de l'organisme.

Quelle est la structure typique d'un organisme chargé de l'administration d'un régime EII?

- Les départements peuvent être regroupés comme suit :

Les départements de planification et de supervision qui se trouvent au siège social et sont responsables du département juridique, des opérations financières et des ressources humaines :

- Le département des **services de gestion** fournit des services d'administration générale.
- Le département de **trésorerie** fournit des services financiers et comptables.
- Le département des **investissements**, chargée de l'investissement, de l'immobilier, de la recherche sur les actions et les obligations.
- Le département des **ressources humaines** est chargée de la gestion, de la planification et du développement des ressources humaines.
- Le département **d'audit interne** est chargée de l'audit des bureaux régionaux, de l'audit général et financier, de la lutte contre la fraude et des enquêtes.
- Le département **informatique** est chargée d'établir et de gérer le réseau et les installations informatiques pour les opérations d'assurance et de communication (exemple : site web, réseaux sociaux etc.).

Le département opérationnel déploie ses services dans les bureaux régionaux :

- Couverture des employeurs et des travailleurs : inscription, perception des cotisations, information au public, application/conformité et inspection du travail, prévention de la SST.
- Traitement des demandes : prestations en espèces, services de santé, aide à la réadaptation, retour au travail, plaintes et appels.

Quelle est la structure typique d'un organisme chargé de l'administration d'un régime EII?

- La structure proposée suppose que les services de santé au travail (SST) et l'inspection du travail sont administrées par la même institution, comme le recommande l'OIT :

Un régime efficace de lutte contre les lésions professionnelles est celui qui adopte une approche globale, associant les fonctions de prévention (réduire le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles), de réadaptation (veiller à ce que les personnes touchées par une lésion professionnelle puissent reprendre le travail, si possible) et d'indemnisation (lorsque les travailleurs touchés sont incapables de reprendre le travail). Cela correspond à l'approche actuelle de la sécurité sociale, qui n'est pas seulement curative (se contentant d'indemniser), mais vise aussi la prévention et la réinsertion. (traduction)

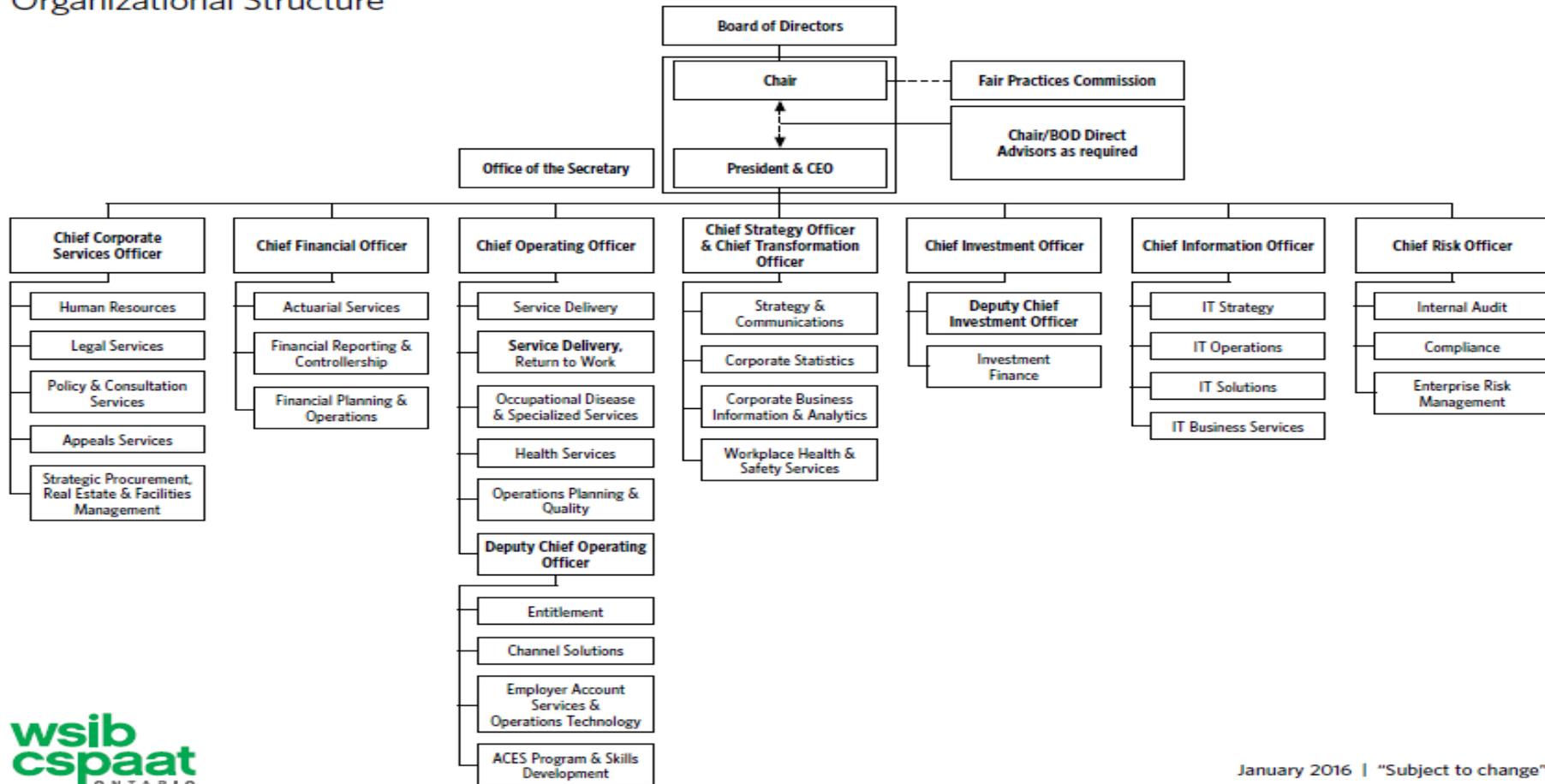
Mpedi LG et Nyenti MAT, *Employment injury protection eastern and Southern African Countries*, OIT, décembre 2014.

Quelle est la structure typique d'un organisme chargé de l'administration d'un régime EII?

- Afin d'illustrer un cas où les prestations d'assurance sont administrées par une organisation autonome, la page suivante présente la structure organisationnelle de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario (CSPAAT) au Canada.
- La CSPAAT est un organisme fiduciaire indépendant qui administre l'indemnisation et l'assurance contre les lésions professionnelles en Ontario sans égard à la responsabilité (« no-fault »). La CSPAAT fournit des services reliant les trois fonctions : prévention, indemnisation et financement.

ÉTUDE DE CAS : la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario (CSPAAT) au Canada

Organizational Structure



Quelle est la structure typique d'un organisme en charge d'un régime EII?

- La plupart du temps, et en particulier dans les pays en voie de développement, l'administration des prestations d'assurance contre les lésions professionnelles est assurée par un organisme qui gère plusieurs branches de la sécurité sociale
- Exemple de la Thaïlande :
 - Le bureau de la sécurité sociale (SSO) est un département du ministère du travail
 - Sa responsabilité principale est la gestion du fonds de sécurité sociale et du fonds d'indemnisation des travailleurs conformément à la loi sur la sécurité sociale et l'indemnisation des travailleurs (1994)

Étude de cas : Bureau de la sécurité sociale de la Thaïlande

Rôles et responsabilités

(<http://www.sso.go.th>)

Le Bureau de la sécurité sociale (SSO) est un département du ministère du travail. La principale responsabilité du SSO est de gérer le fonds de sécurité sociale et le fonds d'indemnisation des travailleurs conformément à la loi sur la sécurité sociale (1990) et à la loi sur l'indemnisation des travailleurs (1994). Les principales fonctions de la SSO sont les suivantes :

1. Assurer la protection et la sécurité des employés et des assurés qui sont blessés, malades, invalides ou décédés pour des raisons non liées au travail, incluant les prestations de maternité, les allocations familiales, la pension de vieillesse et les prestations de chômage dans le cadre du fonds de sécurité sociale
2. Assurer la protection et la sécurité des employés qui sont blessés, malades, invalides ou décédés pour des raisons liées au travail, conformément à la loi sur l'indemnisation des travailleurs
3. Proposer des politiques et des lignes directrices appropriées en matière de sécurité sociale selon la situation
4. Transmettre les connaissances et favoriser la compréhension de la sécurité sociale aux employés, aux assurés, aux employeurs et au public

Quelle est la structure typique d'un organisme en charge d'un régime EII ?

- Percevoir les cotisations et verser les indemnités et les prestations prévues par la loi sur l'indemnisation des travailleurs et la loi sur la sécurité sociale
- Inspecter et auditer toutes les activités afin de s'assurer de la conformité à la loi sur l'indemnisation des travailleurs et à la loi sur la sécurité sociale
- Fournir des services de réadaptation aux employés et aux assurés invalides afin de les aider à réintégrer le marché du travail ou à trouver un emploi approprié
- Gérer les investissements du fonds d'indemnisation des travailleurs et du fonds de la sécurité sociale
- Fournir des services médicaux aux personnes assurées dans le cadre du régime de sécurité sociale
- Accomplir toutes autres tâches prévues par la législation

Étude de cas : Structure organisationnelle du Bureau de la sécurité sociale de la Thaïlande



Quelle est la structure typique d'un organisme en charge d'un régime EI ?

- Pour que le système fonctionne bien, le travail doit être systématiquement fait au niveau des bureaux régionaux
- Le rôle principal des bureaux régionaux est de fournir des services d'assurance à la population qu'elle dessert, ce qui signifie que les bureaux régionaux procèdent à l'enregistrement des employeurs et perçoivent les cotisations, qu'elles soient obligatoires ou volontaires (pour certains groupes tels que les travailleurs autonomes)
- Le rôle des bureaux régionaux inclut également de veiller à l'application de la loi et de s'assurer du respect de celle-ci
- Exemple de la Commission des accidents du travail du Québec, Canada - Exemple d'organisation d'un bureau régional :
 - Il est essentiel que le service d'indemnisation soit fourni adéquatement et rapidement
 - De nombreux organismes administrant des régimes EI s'engagent à répondre aux demandes dans un certain délai (variant selon la nature de la demande)

Étude de cas : Commission des accidents du travail du Québec, Canada - Exemple d'organisation d'une succursale

(<http://www.csst.qc.ca/>)

La division des opérations de la Commission comprend trois directions au siège social (Opérations centralisées, Révision administrative et Relations avec la clientèle) et 20 directions régionales. La direction régionale de la Mauricie-Centre-du-Québec est décrite ci-dessous.

La succursale est assistée par le Bureau d'évaluation médicale (ministère du Travail) qui donne son avis sur des sujets médicaux en cas de divergence d'opinions entre le médecin du travailleur et celui désigné par l'employeur ou la Commission. Le personnel de la succursale interagit également avec la Commission des accidents du travail, qui est un tribunal administratif indépendant.

La succursale couvre 16 000 établissements répartis dans 31 secteurs économiques et de nombreux chantiers de construction.

Le directeur régional gère quatre équipes : prévention et inspection, prestations et deux équipes pour les retours au travail.

Le service est maintenu 24 heures sur 24 et sept jours sur sept grâce à un centre d'appel et au moins un des quatre responsables et un des 16 inspecteurs qui sont de garde.

Étude de cas : Commission des accidents du travail du Québec, Canada - Exemple d'organisation d'une succursale

L'équipe de prévention et d'inspection comprend 16 inspecteurs (dont cinq sont affectés au secteur de la construction). La formation des inspecteurs comprend l'ingénierie, la chimie, les relations industrielles et l'hygiène du travail.

L'inspection peut être déclenchée par une demande de soutien de la part de l'employeur (par exemple pour de nouvelles machines), une plainte du syndicat ou le refus des travailleurs d'effectuer un travail dangereux. En cas d'accident grave, l'inspection se fait en tandem. Les inspecteurs recueillent des renseignements et sécurisent le site. Ils présentent le rapport à la famille du travailleur, à l'employeur et aux médias. Suite à l'inspection, des amendes pourraient être octroyées. Il s'agit d'une approche privilégiée aux procédures judiciaires. La décision est prise conjointement par les inspecteurs, le conseiller juridique et le directeur de la succursale. L'enquête doit remonter à la source de l'accident.

Une intervention précoce et soutenue empêche les facteurs de risque de devenir des obstacles au retour au travail.

Le service d'indemnisation est organisé en fonction du type de travailleurs blessés afin de personnaliser les services de réadaptation et de retour au travail. Ces services nécessitent des agents hautement qualifiés. La formation est cruciale (un agent peut suivre jusqu'à 12 semaines de formation sur un an en début de carrière).

Étude de cas : Commission des accidents du travail du Québec, Canada - Exemple d'organisation d'une succursale

Service d'entrée dans le système	On compte 15 agents s'occupant des travailleurs blessés lorsqu'ils font leur première demande. Ces derniers continuent à gérer les cas des travailleurs accidentés ne comportant pas de risque d'invalidité à long terme ^(*) (environ 60% du nombre total de cas). Les autres cas sont orientés vers le service personnalisé (deux équipes de retour au travail).
Équipe 1	On compte six agents gérant les cas à forte probabilité de retour au travail (environ 20 % des cas). Profil avec indemnité de remplacement de revenu : <ul style="list-style-type: none">• Quatre agents traitant 75-100 cas chacun• Les interventions ont lieu tous les 30 jours• Qualifiés de cas présentant un risque d'invalidité de longue durée après 180 jours Profil sans indemnité de remplacement de revenu : <ul style="list-style-type: none">• Deux agents traitant chacun 150 cas• Les interventions ont lieu tous les 60 jours• Qualifiés de cas présentant un risque d'invalidité de longue durée après 300 jours
Équipe 2	On compte 40 agents répartis en 16 tandems (agent d'indemnisation, conseiller en réadaptation) <ul style="list-style-type: none">• Huit tandems pour 32 grands employeurs• Autres agents pour 55 cas par tandem

^(*) L'évaluation des risques est effectuée par une équipe composée de gestionnaires de cas et de deux médecins. Les fraudes sont estimées à 3 % des cas.

Étude de cas : Commission des accidents du travail du Québec, Canada - Exemple d'organisation d'une succursale

Le suivi pendant la période d'indemnisation inclut la réadaptation. L'évaluation des besoins physiques, sociaux et professionnels permet d'identifier les raisons pour lesquelles le travailleur ne travaille pas. La relation d'aide est délicate, parfois perçue comme du harcèlement.

Les cas chroniques représentent 4 % des personnes indemnisées et 75 % des coûts d'indemnisation. L'objectif premier est donc le retour au travail (article 1 de la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles). La réadaptation vise à se rapprocher le plus possible de la réalité du travailleur en suivant une approche concentrique :

- Emploi antérieur à l'accident
- Emploi convenable chez l'employeur actuel
- Emploi convenable sur le marché du travail
- Respect de la capacité résiduelle
- Respect de la qualification professionnelle
- Perspectives raisonnables de recrutement
- Travail sécuritaire selon la Commission
- Travail approprié (correspondant à l'intérêt et à la réalité du travailleur)

Étude de cas : Commission des accidents du travail du Québec, Canada - Exemple d'organisation d'une succursale

Les facteurs suivants ont été identifiés comme contribuant au risque d'invalidité chronique :

1. Le fait que les professionnels de la santé reconnaissent l'invalidité sans intervenir pour améliorer le fonctionnement du travailleur
2. Le fait que les professionnels de la santé conseillent au travailleur de changer d'emploi ou de quitter celui-ci
3. La détresse émotionnelle
4. La douleur lorsqu'elle s'étend aux membres inférieurs
5. Les incident(s) récurrents sur le lieu de la blessure
6. L'insatisfaction au travail
7. Les relations conflictuelles au travail
8. Le fait que le travailleur ne prévoit pas ou n'est pas sûr de pouvoir reprendre le travail avant 3 mois
9. Le fait que le travailleur ne se croit pas capable d'accomplir toutes ses tâches
10. Le fait d'arrêter ou d'éviter les activités physiques ou de la vie quotidienne
11. Le fait d'opter uniquement pour des stratégies de réadaptation passive
12. Les pensées négatives ou catastrophiques
13. Le sentiment d'injustice
14. Le travail répétitif et monotone à un rythme imposé

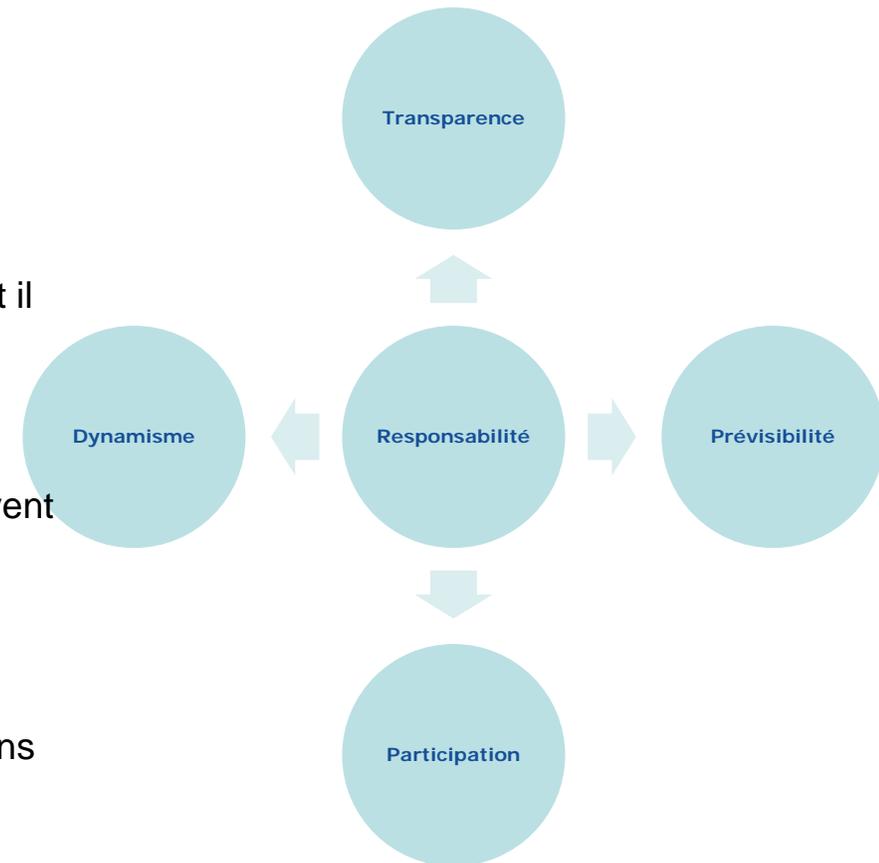
La gouvernance

Gouvernance - Lignes directrices de l'AISS

- L'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) compte 150 pays membres
 - L'AISS fait la promotion de l'excellence dans l'administration de la sécurité sociale par le biais de lignes directrices, d'expertise, de services et de soutien afin de permettre à ses membres de développer des systèmes et des politiques de sécurité sociale dynamiques à travers le monde
- Dans le contexte de l'administration de la sécurité sociale, l'AISS définit la gouvernance comme suit :
 - La manière dont l'autorité publique utilise ses pouvoirs pour atteindre les objectifs de l'organisme
 - La bonne gouvernance implique que l'autorité publique agisse de façon responsable, transparente, prévisible, participative et dynamique

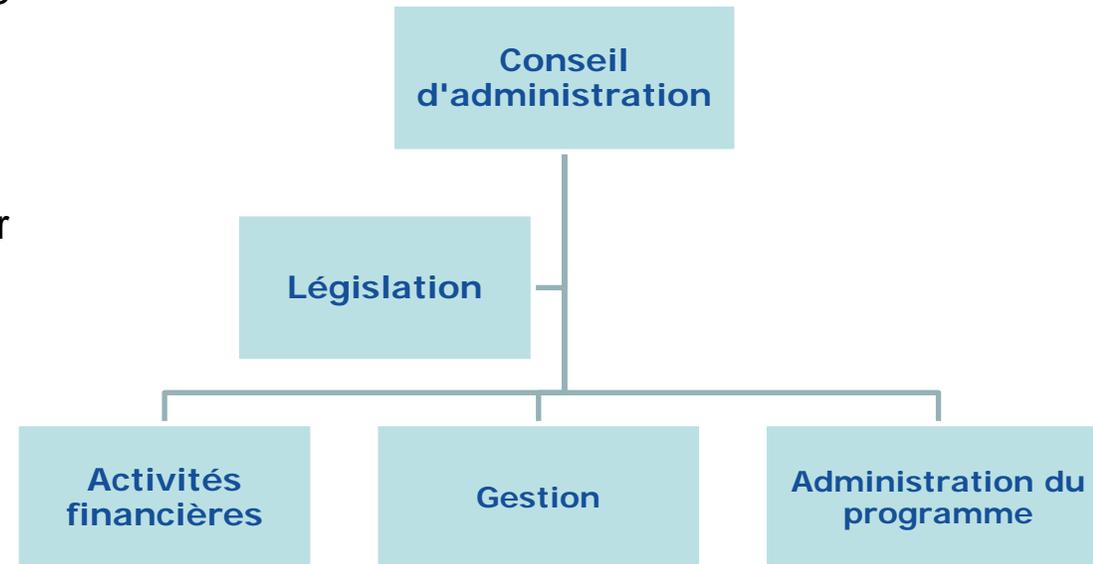
Gouvernance - Lignes directrices de l'AISS

- Les 25 lignes directrices de l'AISS pour le conseil d'administration et la direction soutiennent et font la promotion des cinq principes suivants de bonne gouvernance applicables aux organismes de sécurité sociale :
 - L'**obligation de rendre des comptes** est la capacité de tenir légalement responsables les personnes en charge de l'organisme
 - La **transparence** est la disponibilité et l'accessibilité de façon rapide à de l'information exacte et essentielle afin que les parties prenantes soient bien informées de l'état réel du programme de sécurité sociale et de la manière dont il est géré
 - La **prévisibilité** fait référence à l'application systématique de la loi et des politiques, règles et règlements qui la soutiennent. Pour les programmes de sécurité sociale, les droits et les devoirs des membres et des bénéficiaires doivent être bien définis, protégés et appliqués de manière systématique.
 - La **participation** fait référence à l'éducation, l'engagement et l'implication des parties prenantes afin d'assurer la protection de leurs intérêts.
 - Le **dynamisme** est simplement défini comme l'agent de changement positif dans la gouvernance.

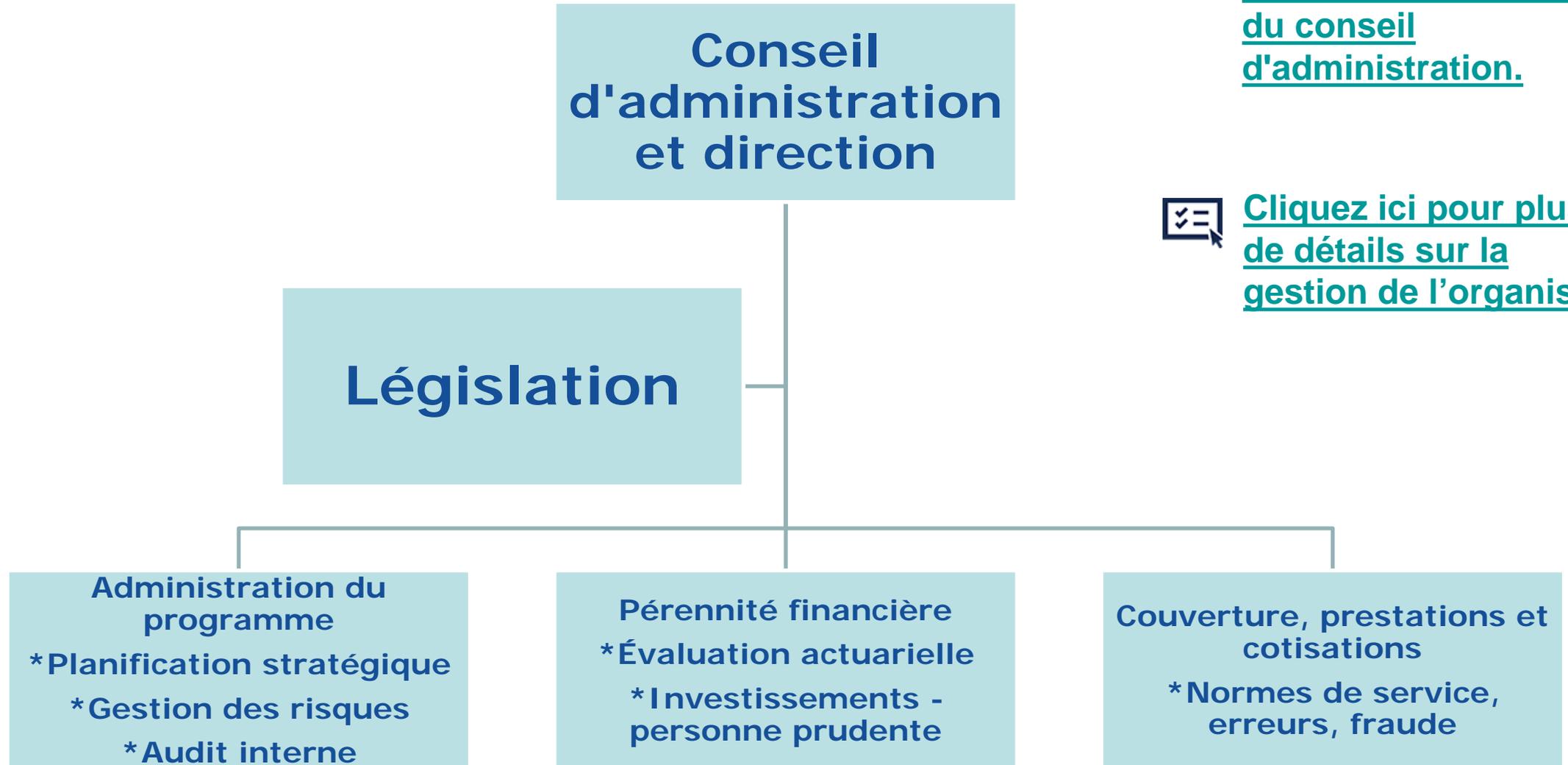


Structures de gouvernance

- **Le conseil d'administration** est le groupe de personnes qui, en vertu de la législation ou des règlements établissant l'entité, est chargé de gérer les programmes de sécurité sociale et d'exercer une surveillance de l'administration. L'entité peut être un ministère ou un département du gouvernement, un organisme statutaire ou une entité privée.
- **La direction** est le groupe de personnes qui, en vertu de la législation ou des règlements établissant l'entité, se voit confier la responsabilité de l'administration et des opérations quotidiennes des programmes de sécurité sociale
- **La législation** - politique ou décret - définit les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration et de la direction.
 - Les pouvoirs et les responsabilités du conseil d'administration sont clairement distingués de ceux de la direction.
 - Il ne doit y avoir aucune zone d'ambiguïté, de dilemme ou de conflit d'intérêts.



Structures de gouvernance



[Cliquez ici pour plus de détails sur les fonctions et les devoirs du conseil d'administration.](#)



[Cliquez ici pour plus de détails sur la gestion de l'organisme.](#)

Gouvernance - Structures administratives et institutionnelles

Quelles sont les parties prenantes impliquées dans la gouvernance du régime EII et quels sont leurs rôles et responsabilités?

- **Le gouvernement**
 - Développement et élaboration de la politique
 - Rédaction et adoption de la législation
 - Création d'un cadre financier et monétaire sain
 - Supervision des organisations publiques et privées
 - Mise en place de structures organisationnelles transparentes et responsables
 - Mise en place d'organes consultatifs

Gouvernance - Structures administratives et institutionnelles

Quelles sont les parties prenantes impliquées dans la gouvernance du régime EII et quels sont leurs rôles et responsabilités?

- **Les employeurs**

- Légalement responsables du versement des cotisations au régime EII et de fournir des renseignements sur leurs travailleurs et lésions professionnelles
- Dans les régimes gérés par des organismes publics autonomes, ils doivent être représentés dans les conseils d'administration
- Dans les régimes gérés par un ministère, ils doivent être membres de comités consultatifs ou de comités aviseurs

Gouvernance - Structures administratives et institutionnelles

Quelles sont les parties prenantes impliquées dans la gouvernance du régime EII et quels sont leurs rôles et responsabilités ?

- **Les travailleurs**
 - Obligation de s'inscrire à un régime, de verser ses cotisations (si nécessaire) et, lorsqu'on perçoit une prestation, de suivre les règles relatives au maintien du droit à cette prestation
 - Dans les régimes gérés par des organismes publics autonomes, ils doivent être représentés dans les conseils d'administration
 - Dans les régimes gérés par un ministère, ils doivent être membres de comités consultatifs

Gouvernance - Structures administratives et institutionnelles

Quelles sont les parties prenantes impliquées dans la gouvernance du régime EII et quels sont leurs rôles et responsabilités ?

- **Les bénéficiaires**

- Intérêt direct dans la structure et la gestion d'un régime EII
- Il est souhaitable que les représentants des bénéficiaires jouent un rôle dans les orientations quant au développement du régime et dans le suivi des mesures prises en siégeant aux conseils d'administration

Gouvernance - Conditions préalables à la bonne gouvernance

La bonne gouvernance implique que l'exercice de l'autorité publique soit :

- **Responsable** : capacité à tenir légalement responsables les décideurs. Cela nécessite l'établissement de normes et de standards permettant l'évaluation des réalisations de l'organisme
- **Transparente** : disponibilité et accessibilité de façon rapide à de l'information exacte et essentielle afin que les parties prenantes soient bien informées de l'état réel du régime EII et de la manière dont il est géré
- **Prévisible** : fait référence à l'application systématique de la loi et des politiques, règles et règlements qui la sous-tendent
- **Participative** : La participation fait référence à l'éducation, l'engagement et l'implication des parties prenantes pour assurer la protection de leurs intérêts
- **Dynamique** : se réfère au changement et à l'amélioration du statu quo, en faisant les choses de manière plus efficace et plus équitable, et en répondant aux besoins changeants des membres et des bénéficiaires du régime, créant ainsi de la valeur

La gouvernance financière - Élément central de la bonne gouvernance

Éléments clés de la gouvernance financière :

- La bonne gouvernance financière de l'organisme est un élément clé du rôle du conseil d'administration
- Les coûts administratifs ne doivent représenter qu'une petite portion des dépenses globales de l'organisme. Ils doivent être correctement budgétisés, suivis et contrôlés.
- Le virement (déplacement de fonds entre les catégories de dépenses) est acceptable pour les coûts administratifs, mais constitue une mauvaise pratique pour les dépenses de prestations, sauf peut-être pour équilibrer les flux de trésorerie à court terme. Si l'organisme y a recours, le processus doit être transparent et les implications doivent être bien claires.
- La gestion des risques est un élément fondamental de la gouvernance d'entreprise. L'organisme doit élaborer des procédures formelles dans des documents publiés au niveau de l'évaluation, de la surveillance et de la limitation des risques.

La gouvernance financière - élément central de la bonne gouvernance

Éléments clés de la gouvernance financière :

- Les normes et les pratiques contre la fraude et les abus doivent être définies à priori.
- Une part importante des activités du conseil d'administration est la supervision du processus d'audit. L'indépendance des auditeurs doit être préservée. Le comité d'audit doit superviser le processus et s'assurer que les recommandations des auditeurs soient prises en compte et mises en application.
- Des études sur le rapport entre les coûts et les bénéfices doivent être réalisées régulièrement

Gouvernance financière - Principal domaine d'intervention

- **Efficacité :**
 - Le système assure-t-il le niveau de protection défini par la législation et les objectifs politiques?
 - L'indemnité est-elle fournie de la manière la plus efficace possible?
- **Pérennité :** Le système est-il financièrement, fiscalement et économiquement viable à long terme?
- **Transparence :** L'utilisation des ressources du régime EII est-elle transparente?

À propos de la création d'un organisme administrant un régime EII

- **Personne juridique distincte disposant d'une indépendance financière et administrative**
 - Il est essentiel que l'institution ait une personnalité juridique qui lui confère les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses compétences
- **Indépendance :**
 - Permettre à l'organisme d'exercer ses fonctions et de prendre des décisions sans interférence et dans le meilleur intérêt de ses membres
- **Parmi ses pouvoirs, l'organisme peut :**
 - Vendre, acquérir ou encore conclure des ententes contractuelles
 - Faire des investissements ainsi que l'acquisition de biens
 - Poursuivre ou être poursuivi en justice
 - Recevoir des dons, des subventions, etc.
- **Création d'un siège social**
 - L'organisme peut également établir des succursales régionales et locales

Rôles et responsabilités de l'organisme administrant un régime EI

- Administration globale du régime
- Collecte, enregistrement et gestion des données relatives aux bénéficiaires (historique de travail, salaire assuré, etc.)
- Perception des cotisations, de dons, de subventions, d'aides, etc.
- Versement des prestations, transferts de fonds, comptabilité et tenue des registres
- Responsabilité de poursuivre les employeurs qui ne déclarent pas les accidents de travail, qui n'assurent pas leurs travailleurs (totalement ou partiellement) ou qui ne versent pas leurs cotisations au régime



LA CLÉ D'UN BON RÉGIME D'ASSURANCE CONTRE LES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

ITCILO E-CAMPUS / CONNAISSANCE EN LIGNE

- POP UP diapos



International Labour Organization



International Training Centre



Conseil d'administration de l'institution



- **Composition tripartite** du conseil, conformément aux normes et aux bonnes pratiques de l'OIT : représentants des ministères concernés par la sécurité et la santé au travail, l'indemnisation des travailleurs et la sécurité sociale, représentants des travailleurs et représentants des organisations d'employeurs au niveau national.
- **L'adhésion** doit comporter des *garanties pour assurer que les membres du conseil d'administration sont de la plus haute intégrité*.
 - Cela peut inclure une **durée limitée du mandat des membres du conseil d'administration**. Précisez si le mandat peut être renouvelé.
 - Il peut être **mis fin à une** nomination au conseil d'administration **dans un certain nombre de cas précis** : absence du membre à un certain nombre de réunions, sans autorisation préalable ou sans donner de raison satisfaisante ; changement de la position officielle du membre sur la base de laquelle il a été nommé ; le membre est condamné pour un crime ou un délit ou est déclaré en faillite.



Fonctions et devoirs de la Commission

Fonction générale : Superviser la mise en œuvre du régime

- Identifier les enjeux politiques
- Formuler des propositions de réforme et de développement (par exemple, rédiger les règles et directives nécessaires et formuler des propositions sur la législation relative à l'indemnisation des travailleurs)
- Approuver le budget annuel de l'Institution, les dépenses et l'affectation des sommes nécessaires
- Approuver le bilan annuel définitif, le bilan financier et le compte général annuel des recettes et des dépenses.
- Présentation au gouvernement du rapport annuel sur la mise en œuvre du régime.



Fonctions et devoirs de la Commission



Fonction générale : Superviser la mise en œuvre du régime

- Détermine la politique d'investissement (par exemple, en établissant le plan général d'investissement des fonds des différentes branches du régime)
- Approuver les politiques administratives et financières ou les règlements nécessaires au fonctionnement quotidien de l'institution et les mettre en œuvre
- désigner un actuaire qualifié pour l'examen régulier de la situation financière du Fonds ainsi qu'un commissaire aux comptes



Concernant le Conseil

Le statut en vertu duquel le Conseil a été créé devrait définir

- Les pouvoirs et devoirs fondamentaux d'un membre du conseil d'administration
- Les procédures qu'il/elle doit suivre
 - Il devrait également y avoir des **codes d'orientation** générale pour les membres des conseils d'administration des organismes autonomes auxquels le gouvernement a délégué des fonctions publiques.

Rôle général d'un membre du conseil d'administration

- Agir conformément aux règles du régime, dans le cadre de la loi
- agir de manière prudente, consciencieuse et de bonne foi
- Agir dans le meilleur intérêt des mandants du régime et trouver un juste équilibre entre les différentes catégories.
- Demander des conseils, si nécessaire, sur des questions techniques et juridiques
- Investir les fonds (lorsque cela fait partie du rôle d'un membre du conseil d'administration) conformément à ces principes.



Gestion de l'institution

Directeur général et comité de direction



Directeur général

- Responsable de l'exécution de la politique fixée par le conseil d'administration et de la mise en œuvre de ses résolutions
- Veiller à la bonne application des règlements, des politiques, des statuts et des directives et ordonnances adoptés par le Conseil.
- Chargé de l'encadrement des employés et des fonctionnaires de l'institution, et de la gestion de ses sections
- Responsable de la préparation du budget et du rapport sur les activités de l'institution et de leur présentation au conseil d'administration
- Le directeur général peut être nommé pour une période limitée déterminée, éventuellement renouvelable
- En tout état de cause, responsabilité explicite du directeur général devant le conseil d'administration



Gestion de l'institution

Directeur général et comité de direction



Comité de gestion (établi par le Directeur général)

- Responsable de la coordination efficace des affaires courantes
- Chargé de présenter des propositions d'amélioration du régime

Le **statut ou le règlement** de l'institution peut inclure d'autres directeurs dans l'équipe de gestion (par exemple, technologie de l'information et des communications, investissements, etc.)